

**CONTRAT MIEL**  
Date de remise du contrat : 18/03/2013

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent: .....	
HELBIDEA / Adresse : .....	
Tel Domicile : ..... Mugikor / portable : .....	
<input type="checkbox"/> Pas de mail.	<input type="checkbox"/> Courriel : .....

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

**Date et signature de l'adhérent**  
Le...../...../2013

Le producteur JEAN PIERRE GOGNY – Ferme Harizkazuria – 64 250 Kanbo a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP et à être présent le LUNDI de 18 h 30 à 19 h 30 sur le lieu de distribution.
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

**Signature du producteur**  
Le...../...../2013

CONTRAT MIELS - Veuillez adresser vos chèques à l'ordre de <b>GOGNY Jean Pierre</b>						
Produit	P.U. TTC	Livraison	Nombre voulu <small>(quantité fixe à chaque livraison)</small>		Montant Ligne	
Miel de châtaignier - Pot de 250 gr.	5,00 € / u.	x 1		<b>X 5.00 € TTC</b>	TVA = 0.27€ le pot	= .....€
Miel de châtaignier - Pot de 500 gr.	7,50 € / u.	x 1		<b>X 7.50 € TTC</b>	TVA = 0.39 € le pot	= .....€
Miel d'acacia - Pot de 250 gr.	5,00 € / u.	x 1		<b>X 5.00 € TTC</b>	TVA = 0.27 € le pot	= .....€
Miel d'acacia - Pot de 500 gr.	7,50 € / u.	x 1		<b>X 7.50€ TTC</b>	TVA = 0.39 € le pot	= .....€
Miel et piment 125 gr	4,00 € / u.	x 1		<b>X 4,00 € TTC</b>	TVA = 0.21€ le pot	= .....€
Gâteau d'épices	7.00€ / u	x 1		<b>X 7.00€ TTC</b>	TVA = 0.37 €	= .....€
Propolis 10 gr	7.50€ / u.	x 1		<b>X 7.50€ TTC</b>	TVA = 0.39 € le pot	= .....€
Bougies à l'unité	2,00 € / u.	x 1		<b>X 2.00 € TTC</b>	TVA = 0.11 € le pot	= .....€
Lot de 3 Bougies 100% cire abeille	5,00 € / u	x 1		<b>X 5.00 € TTC</b>	TVA = 0.27€ le pot	= .....€
					<b>SOMME TOTALE TTC</b>	
		<b>Paiement en 1 chèque</b>			<b>Paiement en 2 chèques (somme totale/2)</b>	2 x .....€

**Il y aura 1 livraison de miel.**

**Arduradunak / contact**

Chèques établis à l'ordre de J.Pierre GOGNY, à la remise du contrat.

✂-----

**AMAP  
SENPERE**

**REÇU**

**Jean Pierre GOGNY**  
**Harizkazuria**  
**64 250 KANBO**

M ..... de l'AMAP SENPERE a remis son règlement pour confirmation de son engagement d'achat de MIELs, correspondant à l'option ci-dessous, à l'ordre de **JEAN PIERRE GOGNY**

CONTRAT MIELS - Veuillez adresser vos chèques à l'ordre de <b>GOGNY Jean Pierre</b>						
Produit	P.U. TTC	Livraison	Nombre voulu			Montant Ligne
			(quantité fixe à chaque livraison)			
Miel de châtaignier - Pot de 250 gr.	5,00 € / u.	x 1		<b>X 5.00€ TTC</b>	TVA = 0.27€ le pot	= .....€
Miel de châtaignier - Pot de 500 gr.	7,50 € / u.	x 1		<b>X 7.50€ TTC</b>	TVA = 0.39€ le pot	= .....€
Miel d'acacia - Pot de 250 gr.	5,00 € / u.	x 1		<b>X 5.00€ TTC</b>	TVA = 0.27€ le pot	= .....€
Miel d'acacia - Pot de 500 gr.	7,50 € / u.	x 1		<b>X 7.50€ TTC</b>	TVA = 0.39€ le pot	= .....€
Miel et Piment 125 gr	4,00 € / u.	X 1		<b>X 4.00€ TTC</b>	TVA = 0.21€ le pot	= .....€
Propolis 10 gr	7.50 € / u.	X 1		<b>X 7.50 € TTC</b>	TVA = 0.39€ le pot	= .....€
Gateau d'épices	7.00 € / u.	X 1		<b>X 7.00 € TTC</b>	TVA = 0.37 €	= .....€
Lot de 3 bougies 100% cire abeille	5,00 € / u	X 1		<b>X 5.00 € TTC</b>	TVA = 0.27 € le pot	= .....€
Bougie à l'unité	2,00 € / u	X 1		<b>X 2.00€ TTC</b>	TVA = 0.11 € le pot	= .....€
<b>SOMME TOTALE TTC</b>						
<b>Mode de paiement</b>	<b>Paiement en 1 chèque</b>	<b>Paiement en 2 chèques</b> (somme totale/2)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 x .....€

### Fermoscopie

**Miel : Jean-Pierre GOGNY - Harizkazuia, chemin de Harizkazuia**  
64250 Cambo les Bains - 05 59 29 78 59 / 06 63 79 43 54 jampgo@yahoo.fr

<u>Synthèse</u>	<b>FERMOSCOPIE</b>	
	<u>Situation actuelle</u>	<u>Evolutions envisagées à N + 2</u>
<b>Historique du producteur</b>	Jean Pierre GOGNY a travaillé 15 ans dans le milieu socioculturel. Reconversion professionnelle suite à un accident du travail. 2007/2008 : Formation et obtention du BPA. Formation et stage en apiculture chez un professionnel d' Hagetmau. Démarches et montage de dossiers de subvention, de crédits (total investissement : 172395€), de la MSA. Achats des ruches. Installation le 08 juin 2008. En 2009 : travaux d' aménagement mièlerie et écomusée, premières récoltes, mise en place du plan de distribution.	
<b>Les surfaces cultivées et autres productions</b>	Nombre de ruches : 120 Superficie totale : 10 ha. Zones de butinage : Cambo Les Bains, Villefranque, Espelette. Zones de transhumance : Hasparren, Cambo les bains, Aldudes. Pas d' autre production mais un projet d' écomusée et de yourtes.	
<b>Structure</b>	Structure individuelle chef d'exploitation à titre principal. Installation en juin 2008. En conversion Bio jusqu' au 31/03/2010. Certification en agriculture biologique en 2010	
<b>Les surfaces cultivées et autres productions</b>	Nombre de ruches : 120 Superficie totale : 10 ha. Zones de butinage : Cambo Les Bains, Villefranque, Espelette. Zones de transhumance : Hasparren, Cambo les bains, Aldudes. Pas d' autre production mais un projet d' écomusée et de yourtes.	
<b>Les pratiques de production</b>	La ferme est soumise au cahier des charges de l'agriculture biologique. <u>Origine</u> : Abeilles caucasiennes et locales. Elles sont produites à la ferme et si besoin achetés en extérieur en bio ou en reconversion pendant un an. <u>Traitements</u> : préventif systématique en phytothérapie Agipard 1/an en sept et pas de traitement curatif. La récolte se fait sans répulsif chimique, à l'aide d'un souffleur d'air. <u>Alimentation</u> : des abeilles provient du nectar du miellat et du pollen. Selon l'Agriculture Bio les ruches sont posées sur des zones de flore spontanée et de cultures pouvant bénéficier d'aides environnementales. Le nourrissage s'effectue au printemps lors de la division des ruches et en septembre pour préparer l'hivernage si les réserves ne sont pas suffisantes avec du sucre de canne d'origine biologique garantie sans pesticide ni engrais chimique. Cela ne dépasse pas 5 kg par an et par ruche. A l'heure actuelle c'est 1kg par an et par ruche. Les ruches sont positionnées à proximité de sources, ruisseaux (qualité et quantité suffisantes).	
<b>Commercialisation</b>	Vente directe (Amap) : 80% de la production. Vente circuit court (1 seul intermédiaire) : 20% de la production.	
<b>Le contrat</b>	Contrat miel : 6 mois. Livraison en 1 seule fois Acacia ou Châtaigner. Pot de 250g 5,00euros / Pot de 500g 7,50euros Miel et Piment 4€/ Propolis 10gr 7,50 euros, lot de bougies 5.00€ et bougie à l' unité 2.00€, gateau d' épices 7.00€	

Synthèse	<b>CONTRAT D'OBJECTIFS</b>		
	<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>	<b>Evolutions envisagées N + 2</b>
Durabilité économique	Est sur le point de boucler son réseau Amap. Ne prendra pas d' amap qu' il ne pourrait livrer.	Visibilité effective sur 6 mois.	Développement projet touristique : hébergement et écomusée.
Durabilité Sociale	Travaille seul		

Durabilité environnementale	Certification en Agriculture biologique		
--------------------------------	--	--	--

